



BULLETIN MUNICIPAL

SEPTEMBRE 2025

Dossier élections municipales page 4-6

Trions nos matières page 10-11

Centre d'interprétation du territoire page 16

MUNICIPALITÉ D'AMHERST

819 681-3372

info@municipalite.amherst.qc.ca

municipalite.amherst.qc.ca

124, rue Saint-Louis

Mot du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Alors que l'été tire à sa fin et que les couleurs d'automne s'installent peu à peu dans notre paysage, je prends un moment pour m'adresser à vous avec fierté, gratitude et optimisme.

L'automne est une saison de transition, mais aussi de rassemblement et de réflexion. Cette année est d'autant plus significative, puisqu'elle marque la fin du présent mandat de votre conseil municipal. En tant qu'élus, nous avons travaillé avec cœur et conviction pour répondre aux besoins de notre population, pour préserver notre territoire et pour soutenir les initiatives locales. Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous nous avez accordée.

Comme à chaque quatre an, cette année est une année électorale. Le scrutin municipal est prévu pour le 2 novembre, et je vous encourage fortement à exercer votre droit de vote. Voter, c'est participer activement à la vie démocratique de votre municipalité. C'est l'occasion de choisir les personnes qui auront la responsabilité de vous représenter et de poursuivre le travail au bénéfice de notre belle communauté.

En septembre, nous avons trois événements marquants à notre agenda.

Le 20 septembre, nous procéderons à l'inauguration officielle du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst. Ce projet structurant, porté depuis plusieurs années, est le fruit d'un travail collectif visant à mettre en valeur notre riche patrimoine naturel, historique et culturel. Le Centre permettra de mieux comprendre l'évolution du territoire d'Amherst et de transmettre notre mémoire collective aux générations futures.

Le monument commémoratif sera également inauguré le 20 septembre. En juillet et en août, les sculpteurs Adrien Bobin et Philippe Palaffray ont parachevé le monument intitulé « Le gardien du souvenir » en l'honneur des mineurs de la région, décédés au siècle dernier de la silicose. Par la même occasion, nous officialiserons l'emplacement du monument « Place Burton-LeDoux » en mémoire du journaliste qui a révélé dans la revue Relation ce scandale à l'ensemble du Québec.

Puis, le 27 septembre, ce sera au tour de la fête du voisinage de rassembler nos citoyens autour d'un moment de convivialité. Petits et grands pourront se retrouver pour échanger, s'amuser et, pourquoi pas, rencontrer de nouveaux visages. La fête du voisinage, qui se tiendra dans le secteur de Vendée cette année, est une belle occasion de renforcer les liens qui nous unissent et de souligner notre fierté d'habiter Amherst. Merci à toutes celles et ceux qui y contribuent, notamment les bénévoles, artisans, commerçants et employés municipaux.

Je tiens également à remercier tous les citoyens et citoyennes qui ont participé aux activités estivales cette année. Votre présence, votre implication et votre bonne humeur font toute la différence. Merci aussi à notre équipe municipale, toujours aussi dévouée, et à nos partenaires communautaires qui travaillent sans relâche pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers.

En terminant, je vous souhaite un magnifique automne, riche en découvertes, en rencontres et en moments partagés. Que cette saison vous inspire la douceur, la bienveillance... et un brin de curiosité pour ce que l'avenir nous réserve.

Au plaisir de vous croiser lors de nos événements de septembre!

Cordialement,



Jean-Guy Galipeau, Maire

DANS CE BULLETIN

Mot du maire.....	2
Cahier spécial élections municipales...	4 - 6
Vie municipale.....	7
Section aînés	8
Rappels saisonniers	9
Environnement.....	10 - 13
Sécurité publique.....	14 - 15
Loisirs et culture.....	16 - 19
Fête du voisinage.....	20

CONGÉS : OUVERT OU FERMÉ?

Fête du Travail

- Les services administratifs et la bibliothèque du secteur Vendée seront fermés le lundi 1^{er} septembre.

Action de grâce

- Les services administratifs et la bibliothèque du secteur Vendée seront fermés le lundi 13 octobre.

Les services essentiels des travaux publics demeurent fonctionnels en tout temps.

Pour toute urgence, communiquez avec le 9-1-1.



LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

[Québec.ca/prévention-incendies](http://Quebec.ca/prévention-incendies)

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Les citoyens et les citoyennes sont les bienvenus aux séances du conseil et peuvent profiter d'une période de questions. Veuillez prendre note que l'ordre du jour est disponible sur notre site Web vers 10 h, le jour même. Vous pouvez consulter les procès-verbaux des séances du conseil municipal sur le site de la Municipalité.

8 SEPTEMBRE
À SAINT-RÉMI

MERCREDI 1 OCTOBRE
À SAINT-RÉMI

17 NOVEMBRE
À VENDÉE

8 DÉCEMBRE
À SAINT-RÉMI

Cahier spécial **ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025**

Électeurs en herbe : une initiation au vote pour les jeunes

À l'occasion des élections municipales de 2025, la Municipalité participera au programme **Électeurs en herbe**. Ce programme d'initiation à la démocratie permettra aux jeunes de vivre une expérience électorale adaptée à leur âge.

Le jour du scrutin, un petit bureau de vote sera aménagé pour accueillir les enfants de **3 à 12 ans**, qui seront invités à répondre à une question amusante conçue spécialement pour eux. Accompagnés de leurs parents, ils vivront une activité immersive encadrée par l'équipe municipale. Les **jeunes de 13 ans et plus** pourront également participer.

Ce projet a pour objectifs de :

- **Sensibiliser les jeunes** à l'importance du vote ;
- **Créer un milieu de vote accueillant** pour les familles ;
- **Renforcer la participation citoyenne** au sein de notre communauté.

Nous vous invitons à venir voter en famille et à faire découvrir aux plus jeunes l'importance de cet exercice démocratique !

Voter à Amherst

Le 2 novembre prochain, vous aurez l'occasion de contribuer à la vie démocratique de votre milieu. Vous aurez ainsi l'occasion de choisir les personnes qui formeront, pour les quatre prochaines années, votre conseil municipal.

La Municipalité d'Amherst est divisée en six districts électoraux, dont la description est disponible sur son site Internet. Le poste de maire et un poste de conseiller pour chacun des six districts seront ouverts aux candidatures.



Dates importantes à retenir

● 19 septembre 2025

Début de la période électorale.

● 19 septembre au 3 octobre 2025

Période pour le dépôt des déclarations de candidature aux postes de mairesse ou maire, de conseillères ou conseillers.

● 16 et 18 octobre 2025

Demandes d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale à la commission de révision.

● 26 octobre 2025

Vote par anticipation.

● 31 octobre 2025

Dernier jour pour recevoir les bulletins de vote par correspondance.

● 2 novembre 2025

Jour du scrutin.

**LIENS
UTILES**

Municipalité d'Amherst :
municipalite.amherst.qc.ca/elections-municipales-2025/

Directeur général des élections du Québec :
electionsquebec.qc.ca/francais/electeurs.php

**Ministère des Affaires municipales
et de l'Habitation :**
electionsmunicipales.gouv.qc.ca

Qui a le droit de voter?

✓ Les personnes domiciliées à Amherst

Pour voter, vous devez :

1. Avoir la qualité d'électeur :
 - être âgé de 18 ans ou plus le 2 novembre 2025;

ET en date du 1^{er} septembre 2025 :

- être de citoyenneté canadienne (preuve requise);
- ne pas être soumis au régime de la curatelle;
- ne pas être déclaré coupable d'une infraction qui constitue une manœuvre électorale frauduleuse;
- être domicilié à Amherst;
- être domicilié au Québec depuis au moins six mois.

2. Être inscrit à la liste électorale. Les personnes domiciliées ont la responsabilité de vérifier qu'ils sont bien inscrits. Vous pouvez le vérifier auprès du Directeur général des élections par téléphone en composant la ligne sans frais 1 888 353-2846 ou en consultant son site Internet (voir la section « LIENS UTILES »).

✓ Vote par correspondance

Les personnes non domiciliées et habiles à voter peuvent faire une demande de vote par correspondance. Pour qu'un électeur puisse voter par correspondance, le président d'élection doit avoir reçu un écrit signé par l'électeur demandant d'exercer ce droit, au plus tard le **mardi 21 octobre à 16 h**. Tout le nécessaire pour le vote sera ensuite envoyé aux personnes inscrites au vote par correspondance. L'enveloppe contenant le ou les bulletins de vote complétés par l'électeur devra être reçue au Bureau du président d'élection avant **16 h 30 le vendredi 31 octobre**.

Procédures pour voter par correspondance

L'électeur :

1. marque, dans l'un des cercles, le ou les bulletins de vote, au moyen d'une plume, d'un stylo ou d'un crayon; après avoir marqué le ou les bulletins de vote, les insère dans l'enveloppe identifiée « **ENV-1** » et la cache;
2. insère dans l'enveloppe **ENV-2** :
 - l'enveloppe **ENV-1**;
 - une photocopie d'un des documents d'identification requis par la LERM. Si le document ne reproduit pas sa signature, l'électeur doit joindre à ce document la photocopie d'une autre pièce d'identité sur laquelle figure sa signature ;
 - la Déclaration de l'électeur ou de la personne habile à voter et de la personne qui porte assistance. Le formulaire doit être dûment signé par l'électeur et, le cas échéant, par la personne qui porte assistance. Cette personne inscrit également son nom, en lettres moulées;
3. transmet, par correspondance au président d'élection, l'enveloppe **ENV-2**.

✓ Les personnes non domiciliées

Peuvent s'ajouter à la liste électorale les électeurs non domiciliés qui, depuis au moins le **18 septembre 2025**, sont propriétaires d'un immeuble ou occupants d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire. Ces personnes doivent transmettre un écrit signé demandant d'ajouter leur nom sur la liste électorale.

Les **propriétaires uniques d'un immeuble ou occupants d'établissement d'entreprise** doivent transmettre une demande d'inscription sur la liste électorale.

Les **copropriétaires d'un immeuble ou coc occupants d'un établissement d'entrepris** doivent désigner parmi eux, au moyen d'une procuration, une seule personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale. **Important!** Il faut avoir la qualité d'électeur pour désigner une personne à inscrire sur la liste électorale.

Les demandes d'inscription et les procurations doivent être reçues au Bureau du président d'élection d'ici le **28 septembre 2025**. Celles reçues après cette date pourront être traitées par la commission de révision de la liste électorale.

À noter : les demandes d'inscription et les procurations valides transmises antérieurement sont toujours en vigueur.

✓ Pour vous inscrire ou corriger votre inscription

Vous devez vous présenter au bureau de la commission de révision pour vous inscrire, pour corriger ou pour radier votre inscription. Les personnes autorisées à le faire à votre place sont : votre conjoint, une personne qui cohabite avec vous ou un parent (père, mère, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, fils, fille, beau-fils, belle-fille, petit-fils et petite-fille).

Pour vous inscrire, vous devez présenter **deux pièces d'identité**. La première doit indiquer votre nom et votre date de naissance (par exemple : acte de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport), la seconde doit comporter votre nom et votre adresse (par exemple : permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité).

Dans le cas où une personne autorisée se présente à la commission pour vous, elle doit apporter l'original de vos pièces d'identité.

Notez bien! Les électeurs non domiciliés de la Municipalité d'Amherst qui remplissent les conditions pour être inscrits sur la liste électorale ont deux choix :

1. déposer les documents nécessaires à leur inscription au bureau du président d'élection au plus tard le dimanche 28 septembre;
- OU
2. les demandes d'inscription reçues après cette date pourront être traitées par la commission de révision de la liste électorale le 16 et 18 octobre.

✓ Liste des candidats

La période de réception des mises en candidature commence le **19 septembre 2025** et se termine le **vendredi 3 octobre 2025 à 16 h 30**. Nous vous invitons à consulter le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (voir la section « LIENS UTILES »).

Le nom des candidats sera rendu public à l'hôtel de ville ainsi que sur notre site Web, suite à l'acceptation de leur déclaration de candidature par le président d'élection.

✓ Où et quand aller voter

Le **dimanche 2 novembre 2025** sera la journée des élections. Les électeurs voteront de **10 h à 20 h** à l'endroit qui sera indiqué sur la carte de rappel que chacun recevra par la poste.

Si vous prévoyez vous absenter ou être dans l'impossibilité d'aller voter le jour des élections, vous pourrez voter par anticipation le **dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**.

IMPORTANT!

Pour voter, vous devez vous identifier en présentant l'un des documents suivants :

- votre carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- votre permis de conduire ou permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- votre passeport canadien;
- votre certificat de statut d'Indien;
- ou votre carte d'identité des Forces canadiennes.

Horaire de présentation à la commission de révision

Date	Heures	Lieu
16 octobre	17 h à 20 h	245, rue Amherst
18 octobre	10 h à 13 h	1814, chemin du Village

✓ Questions?

Bureau du président d'élection
124, rue Saint-Louis
819 681-3372, poste 5204
dg@municipalite.amherst.qc.ca

ENSEMBLE POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

La Municipalité d'Amherst est fière d'encourager la réussite scolaire de ses jeunes citoyens! En reconnaissant que la lutte au décrochage est un enjeu de société, Amherst remet une bourse allant de 100 \$ à 500 \$ à chaque finissant, selon le niveau d'étude complété.

Montants des bourses :

- Secondaire 3 : 100 \$
- Secondaire 5 : 200 \$
- DEP : 300 \$
- DEC : 400 \$
- BAC : 500 \$

Pour être admissible :

- Avoir moins de 25 ans;
- Être résident d'Amherst;
- Avoir terminé l'année scolaire 2024-2025;
- Fournir une preuve du bulletin avant le 12 septembre 2025 au info@municipalite.amherst.qc.ca

Félicitations à tous nos diplômés! Votre réussite est une fierté pour toute la communauté! La remise des bourses s'effectuera lors de la Fête du voisinage le 27 septembre prochain.

UN AUTRE ÉTÉ INCROYABLE AU CAMP DE JOUR!

La saison estivale touche déjà à sa fin pour le camp de jour d'Amherst, et quelle belle aventure ce fut! Tout au long de l'été, nos jeunes ont pu profiter d'une foule d'activités variées : jeux extérieurs, bricolages, sports, journées thématiques... sans oublier nos sorties mémorables à la plage, au parc aquatique, au Domaine Saint-Bernard et au parc de la Rivière du Nord!

Nous tenons à adresser un immense merci à L'Étincelle d'Amherst dont le soutien généreux a permis d'offrir un atelier de magie ainsi qu'à la Fondation Tremblant qui a permis aux jeunes de pratiquer un sport tous les lundis. Grâce à vous, les jeunes repartent avec des souvenirs plein la tête et le cœur rempli de belles expériences.

Merci à tous pour cet été inoubliable, et à l'année prochaine!





Consultations publiques – Politique des aînés d'Amherst

Votre opinion est importante!

La Municipalité d'Amherst procède à la mise à jour de sa politique MADA (Municipalité amie des aînés), dans le but de continuer à améliorer la qualité de vie des personnes aînées de notre communauté.

Vous avez 60 ans ou plus? Venez partager vos idées, vos besoins et vos suggestions lors de cafés-rencontres conviviaux. C'est l'occasion de faire entendre votre voix et de contribuer activement à l'avenir de notre milieu de vie!

Quand?

Mercredi 10 septembre 2025

Secteur Vendée

10 h à 11 h 30

Centre Cyrille-Garnier – 1814, rue du Village

Secteur Saint-Rémi

14 h à 15 h 30

Ancienne église de Saint-Rémi – 245, rue Amherst

Pour vous inscrire, communiquez avec Élise Therrien
avant le 5 septembre :

819 681-3372, poste 5207

loisirs@municipalite.amherst.qc.ca

Un petit café, une belle discussion, et un grand pas pour améliorer notre communauté!

BON À SAVOIR

CHANGEMENT D'HEURE? ON VÉRIFIE LES PILES DE L'AVERTISSEUR!

Dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre, on recule l'heure. Profitez de chaque changement d'heure pour procéder au remplacement des piles de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone (CO). Il s'agit d'un geste simple qui peut sauver des vies.

- Utilisez le type de pile recommandé par le fabricant ;
- Remplacez-la lorsque vous déménagez dans une maison ou un logement ;
- Pensez à utiliser une pile longue durée comme une pile au lithium.



INTERDICTION DE STATIONNEMENT DE NUIT

Du 15 novembre au 15 avril, il est interdit de stationner sur les chemins publics entre minuit et 7 h, même en l'absence de neige.

Cette règle vise à faciliter le déneigement sécuritaire. Merci de votre collaboration!

DATES À RETENIR

- 25 septembre : 5e versement du compte de taxes
- 16 septembre au 31 octobre : horaire automnale à l'écocentre
- 25 octobre : Dernier versement du compte de taxes

CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT RELATIVEMENT AUX FOSSES SEPTIQUES

Nous vous rappelons que la période de vidange des fosses septiques est la suivante :

- 2 ans pour les résidences permanentes
- 4 ans pour les résidences secondaires.

Au 2^e avis, la Municipalité peut se prévaloir des dispositions prévues conformément à la Loi sur les compétences municipales, faire vidanger les fosses et charger les frais inhérents aux contrevenants et imposer les amendes prévues par la loi.

N.B. : Nous n'enverrons **pas** d'avis pour vous signaler que votre fosse doit être vidangée, à moins que vous ne soyez en infraction.

Abris d'auto temporaire

Vous prévoyez installer un abri d'auto temporaire? Sachez qu'ils sont autorisés (structure et toile) entre le 15 octobre et le 1^{er} mai de l'année suivante. Merci de respecter les marges de recul et de ne pas empiéter sur la voie publique.

L'importance de bien trier ses matières

Le tri des matières est une étape cruciale dans la gestion responsable des déchets. En séparant correctement les différentes matières, vous contribuez activement à la préservation de l'environnement.

Ordures ménagères, matières recyclables, matières organiques, c'est le moment d'apprendre à trier intelligemment!



Saviez-vous que...?

- Il est possible de mettre votre papier d'aluminium souillé dans votre bac à recyclage. Vous n'avez qu'à en faire une petite boule et le tour est joué!
- Les batteries ne vont pas aux poubelles. Apportez-les à l'écocentre ou à la réception de l'hôtel de ville.
- Vous pouvez mettre de la litière de votre chat (peu importe la sorte) dans votre bac brun.
- Les essuie-tout, les serviettes en papiers et les mouchoirs (sans produit chimique) vont dans le bac brun.
- Les bonbonnes de propane vont à l'écocentre. Il ne faut jamais les mettre aux poubelles.
- Les cendres refroidies 7 jours vont dans le bac brun. Il est important de respecter ce délai pour ne pas causer d'incendie.
- Les cigarettes électroniques doivent être retournées dans les points de vente ou à l'écocentre. Elles ne vont pas dans les poubelles.

ORGANIQUES



EN VRAC OU DANS UN SAC DE PAPIER OU JOURNAUX

- RÉSIDUS ALIMENTAIRES
- RÉSIDUS VERTS
- PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS



Pourquoi les objets en plastique compost vont-ils aux déchets?



Téléchargez
l'application mobile
ÇA VA OÙ?
de RECYC-QUÉBEC.

Grâce à elle, vous
trouvez facilement
comment vous départir
de 800 produits
d'usage courant.

Du vrac au compost

Essayez de réduire votre production de déchets en privilégiant les produits durables, en achetant en vrac, en évitant les emballages superflus et en compostant vos matières organiques. En réduisant la quantité de déchets que vous produisez, vous contribuez à réduire l'enfouissement et à préserver l'environnement.

Balayez le code QR pour découvrir notre aide-mémoire complet sur le tri des matières.



RECYCLABLES

EN VRAC

- CONTENANTS
- EMBALLAGES
- IMPRIMÉS



DÉCHETS

OBJETS DE PETIT GABARIT EN FIN DE VIE UTILE

qui ne peuvent être déposés
ni au bac brun ou bleu,
ni à l'écocentre,
ni aux comptoirs d'entraide.



Réduisons !

Pratiquement impossible
de distinguer le vrai plastique du
plastique compostable.

Risque de laisser des
fragments non dégradés
dans le compost.

Aucun potentiel
de recyclage
actuellement.

L'AUTOMNE : SAISON IDÉALE POUR PRENDRE SOIN DE NOTRE SOL

Quand on parle d'environnement, on pense souvent aux forêts, aux rivières, à la faune... mais on oublie souvent un héros silencieux : le sol. Sous nos pieds, un monde vivant travaille sans relâche pour filtrer l'eau, nourrir les plantes et absorber le carbone. Et l'automne est le moment parfait pour lui donner un coup de pouce!

Vos feuilles mortes sont un trésor

Les feuilles mortes qui tombent sur votre terrain sont une ressource précieuse :

- Riches en nutriments, elles fertilisent naturellement votre sol;
- En les laissant au sol (ou en les déchiquetant), vous améliorez la biodiversité du sol;
- Vous limitez les allers-retours à l'écocentre et réduisez les déchets.

On appelle cette pratique le feuillicyclage. Elle est simple, gratuite et bénéfique pour l'environnement.

Astuce : déposez vos feuilles dans vos plates-bandes ou sous vos arbres pour créer une couche isolante qui protégera les racines du gel.

Des alliés insoupçonnés

Savez-vous que le sol d'un jardin en santé contient des milliers d'organismes vivants? Vers de terre, micro-champignons, bactéries, insectes... Ce sont eux qui nettoient, digèrent, recyclent et structurent votre sol. En limitant les produits chimiques et en enrichissant votre sol naturellement, vous les aidez à mieux faire leur travail.

Préparer le printemps... dès maintenant

Ce que vous faites maintenant aura un impact direct sur la santé de votre terrain au printemps. En plus du feuillicyclage, vous pouvez :

- Ajouter du compost à vos plates-bandes;
- Planter un couvre-sol (comme le trèfle) pour limiter l'érosion;
- Réduire le bêchage profond, qui dérange les écosystèmes du sol.

Un petit geste pour vous, un grand geste pour notre milieu

À Amherst, notre relation avec la terre est profonde. Protéger nos sols, c'est protéger nos lacs, nos forêts, notre eau potable, et la beauté même de notre territoire.

En cette rentrée, prenons quelques minutes pour nourrir ce qui nous nourrit.



PERMIS OU PAS PERMIS?

Petit rappel pour les travaux nécessitant un permis ou un certificat d'autorisation



Vous avez un projet de serre, de remise, de cabanon, de garage, d'abri à bois, de saunas ou autre

—> **Un permis est requis**

Vous avez des arbres morts, malades ou dangereux à couper ou vous avez un projet de construction en tête qui nécessite l'abattage de plusieurs arbres

—> **Un certificat d'autorisation est requis**



Vous souhaitez installer une piscine dans votre cour

—> **Un certificat d'autorisation est requis**



Installation d'une toilette sèche, changement ou ajout d'une nouvelle installation sanitaire; captage des eaux souterraines (prise au lac, puits de surface ou artésien)

—> **Un certificat d'autorisation est requis**



Vous avez prévu des travaux de remblai/déblai sur votre terrain

—> **Un certificat d'autorisation est requis**



Vous avez prévu des travaux qui empiètent dans la bande riveraine

—> **Un certificat d'autorisation est requis**



Vous êtes dans le doute?
Communiquez avec nous
819 681-3372

LA ROUTE, ça se partage!



Les campagnes sur la sécurité routière se multiplient depuis les dernières années. L'essentiel à retenir, c'est qu'à pied, à vélo, en voiture, en trottinette électrique ou en quadriporteur, tout le monde a un rôle à jouer pour une meilleure sécurité routière.

À pied

Je traverse aux bons endroits

J'utilise toujours les passages piétons ou les intersections pour traverser la rue.

Je suis visible en tout temps

Je porte des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes.

Je fais preuve de vigilance

Je reste attentive et attentif à la circulation et j'évite les distractions comme mon téléphone cellulaire.

En ATPM*

Je respecte la signalisation applicable aux cyclistes

Je circule du côté droit de la chaussée et j'accorde la priorité aux personnes à pied aux passages piétons.

J'adapte ma vitesse à mon environnement

Je circule à une vitesse maximale de 25 km/h et je porte un casque.

Je suis les règles de sécurité

J'évite le port d'écouteurs et je ne transporte personne.

*ATPM : appareils de transport personnel motorisés

À vélo

Je respecte le Code de la sécurité routière

En tant que cycliste, j'ai les mêmes droits et obligations que les automobilistes.

Je porte mon casque

Le port du casque est recommandé (obligatoire à vélo électrique).

Je suis visible en tout temps

Mon vélo est équipé de réflecteurs, de phares et de feux.

En voiture

Je ralentis dans les zones scolaires et résidentielles

Je double de prudence et je respecte la limite de vitesse.

Je fais attention aux gens à pied, en ATPM et à vélo

Je garde mes distance et leur accorde la priorité.

J'évite les distractions

Je garde les yeux sur la route.

Je fais mes angles morts

Je repère les usagères et usagers vulnérables.

Prévention et vigilance

L'arrivée de l'automne transforme nos paysages... et nos habitudes! C'est aussi une période propice pour renforcer nos pratiques en matière de sécurité publique. Voici quelques rappels importants pour une saison colorée, mais sécuritaire.

Préparez votre résidence pour la saison froide

Avant l'arrivée des premières gelées, pensez à vérifier vos systèmes de chauffage, à faire ramoner votre cheminée et à tester vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Ce sont des gestes simples qui préviennent bien des incidents.

La sécurité dans les activités extérieures

Que ce soit pour la chasse, la randonnée ou le jardinage de fin de saison, assurez-vous d'être bien visibles, de porter des vêtements appropriés et d'informer quelqu'un de vos déplacements si vous partez en forêt.

Sur la route, la prudence est de mise

Les feuilles mortes, la pluie et la noirceur plus tôt en fin de journée peuvent rendre la chaussée glissante et la visibilité plus difficile. Réduisez votre vitesse, vérifiez l'état de vos pneus, et soyez particulièrement attentifs dans les zones scolaires et aux abords des sentiers.

Soyez prêts en cas de panne ou d'urgence

Les pannes électriques sont plus fréquentes à l'automne avec les vents forts ou les tempêtes. Ayez une trousse d'urgence à portée de main : lampes de poche, batteries, eau potable, nourriture non périssable et couverture chaude devraient en faire partie.

Halloween en sécurité : Protégeons nos petits monstres!

L'Halloween est un moment magique pour les enfants... mais aussi une période où la prudence est de mise. Nous invitons tous les citoyens à faire preuve de vigilance afin que cette soirée demeure festive, sécuritaire et sans mauvaises surprises.

Conseils pour les parents et les enfants

- Choisissez un costume sécuritaire : Assurez-vous qu'il soit visible dans l'obscurité (bandes réfléchissantes, lampe frontale) et qu'il ne gêne pas la vue ou la marche.
- Restez ensemble : Les jeunes enfants devraient toujours être accompagnés d'un adulte. Les plus vieux, s'ils circulent en groupe, doivent avoir un trajet préétabli et une heure de retour.
- Utilisez les trottoirs et traversez aux endroits désignés : Ne courez pas entre les voitures et soyez attentifs aux véhicules. Même déguisé en ninja, on reste prudent!
- Inspectez les friandises : Avant de manger quoi que ce soit, un adulte devrait vérifier les bonbons. Évitez les items ouverts ou suspects.

Conducteurs : redoublez de prudence!

Le 31 octobre au soir, attendez-vous à une présence accrue d'enfants sur les routes, parfois inattentive ou déguisée de manière peu visible.

- Ralentissez, surtout dans les quartiers résidentiels.
- Soyez prêts à freiner rapidement : les petits fantômes n'ont pas toujours le réflexe de regarder avant de traverser.

Tous solidaire pour un Halloween sécuritaire

La Municipalité encourage les citoyens à bien éclairer leur entrée, à éviter les décorations pouvant obstruer les passages et à créer un environnement accueillant pour les petits visiteurs.

Bonne cueillette et amusez-vous en toute sécurité!

Ouverture officielle du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst

En septembre, un moment marquant se prépare pour notre municipalité : l'ouverture officielle du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst (CITA), jumelée à l'inauguration du monument à la mémoire des travailleurs décédés de la silicose.

Ces deux projets majeurs, portés depuis plus de sept années, sont le fruit d'une vision commune, de nombreuses recherches et d'une volonté ferme de préserver et transmettre notre patrimoine. Ils constitueront, à coup sûr, une marque distinctive pour Amherst et un legs culturel durable pour les générations futures.

Le CITA est un lieu où l'histoire prend vie. À travers quatre grands thèmes, il raconte les jalons importants qui ont façonné notre territoire :

- La présence des Autochtones, première nation à avoir foulé le sol de notre région, dont une partie de l'histoire est présentée avec respect et authenticité;
- La colonisation, cette époque où les premiers colons ont bâti les bases de la communauté que nous connaissons aujourd'hui;
- L'industrie du bois, véritable moteur de développement, à l'époque où Amherst comptait jusqu'à six moulins à scie;
- La mine de silice, qui a été le principal employeur local jusqu'à sa fermeture en 1948, laissant derrière elle un héritage complexe, marqué par d'innombrables cicatrices dans le tissu social.

Le CITA ne se limite pas à exposer des faits historiques : il plonge ses visiteurs dans l'ambiance des époques marquantes, grâce à une mise en valeur soignée du patrimoine et à un parcours immersif. Ce centre se veut un phare culturel et historique dans les Laurentides, une destination incontournable pour quiconque souhaite découvrir notre passé.

Après son ouverture officielle le 20 septembre 2025, le CITA accueillera la population locale, les groupes scolaires et les nombreux visiteurs qui parcourent notre région. Que vous soyez passionné d'histoire, curieux de nature ou simplement fier de vos racines, vous trouverez dans ce lieu unique de quoi enrichir vos connaissances et votre attachement à notre communauté.

Nous vous invitons à venir le découvrir dès son ouverture au public. Une visite qui en vaut le détour!

BIBLIOTHÉQUES



SAINT-RÉMI

259, rue Amherst | 819 681-3372, poste 5205

VENDÉE

1800, chemin du Village | 819 681-3372, poste 5209

Mardi : 18 h à 20 h
Jeudi : 18 h à 20 h
Samedi : 9 h 30 à midi

Lundi : 13 h à 15 h
Mercredi : 13 h à 15 h
Samedi : 10 h à midi

PROGRAMMATION

Conte animé –Capuchon rouge

Conférence sur le web social

Samedi 13 septembre dès 10 h à Saint-Rémi
(pour les enfants de 3 à 10 ans)

Lundi 6 octobre de 15 h à 16 h à Vendée

Le capuchon rouge n'en peut plus de se faire courir après par le loup, elle s'enfuit de son conte. Horace doit tenter de la faire retourner dans son livre pour qu'il puisse terminer de raconter son histoire.

Cette conférence donnée par Sophie Courchesne sur le web social est parfaite pour saisir le fonctionnement du web participatif et des différentes plateformes incluant les réseaux sociaux.

Pour vous inscrire, communiquez avec Élise Therrien au 819 681-3372, poste 5207 ou au loisirs@municipalite.amherst.qc.ca

Pour vous inscrire, communiquez avec Élise Therrien au 819 681-3372, poste 5207 ou au loisirs@municipalite.amherst.qc.ca

LOISIRS ET CULTURE



Programmation AUTOMNE 2025

COMMENT S'INSCRIRE

Via notre formulaire d'inscription :
<https://am.lol/p/JL6YgZ1>

ou en numérisant le code QR ci-dessous :



En personne :
À l'hôtel de ville (durant les heures d'ouverture)

Par téléphone :
819 681-3372, poste 5207

Par courriel :
loisirs@municipalite.amherst.qc.ca

 Ancienne église : 245, rue Amherst

 Gymnase de l'école : 259, rue Amherst

 Maisonnée : 133, rue Saint-Louis

! Rappel ! Pour éviter l'annulation d'activités et de cours, il est important de vous inscrire aux cours et aux activités avant la date limite. L'inscription permet aussi de mieux planifier les cours et les activités. Nous vous prions donc de vous inscrire rapidement lorsque vous souhaitez participer à un cours ou à une activité.

COURS POUR ADULTES

ZUMBA du 8 septembre au 8 décembre
Lundi de 18 h 30 à 19 h 30 | **Ancienne église**
140 \$ pour la session | 12 \$ à la carte

Bougez, dansez, transpirez! La Zumba, c'est l'entraînement le plus festif en ville! Venez brûler des calories dans une ambiance électrisante avec Isabelle Lavigneur. Parfait pour évacuer le stress du lundi! Convient à tous les niveaux de condition physique!

YOGA du 10 septembre au 10 décembre
Mercredi de 16 h à 17 h 30 | **Maisonnée**
168 \$ pour la session | 12 \$ à la carte

Offrez-vous un moment de calme et d'équilibre. Le yoga est idéal pour libérer les tensions, améliorer la souplesse et reconnecter avec soi-même. Namasté à la Maisonnée!

DANSE EN LIGNE du 24 septembre au 17 décembre
Mercredi de 19 h à 20 h 30 | **Ancienne église**
195 \$ pour la session | 15 \$ à la carte

Venez faire claquer vos bottes sur des rythmes entraînants! La danse en ligne, c'est convivial, actif et vraiment amusant. Aucune expérience requise, juste l'envie de danser!

ACTIVITÉ POUR TOUS

BADMINTON du 2 septembre au 2 décembre
Mardi de 18 h 30 à 21 h | Gymnase de l'école
40 \$ pour la session | 5 \$ à la carte

Envie de bouger en bonne compagnie? Le badminton est accessible à tous les niveaux, que vous soyez débutant ou joueur aguerri. Une belle activité sociale et sportive! Style de jeu en rotation. Volants et raquettes fournies.

COURS POUR ADO-ADULTES (13 ANS ET +)

JIU-JITSU du 30 septembre au 29 novembre
Mardi et jeudi de 18 h 45 à 20 h 15 |
Ancienne église

180 \$ pour la session

Défendez-vous avec intelligence! Le jiu-jitsu est un art martial efficace qui développe la force mentale et physique. Apprenez à vous surpasser dans un cadre respectueux.

DANSE HIP-HOP/CONTEMPORAINE
du 2 octobre au 27 novembre
Jeudi de 19 h 15 à 20 h 15 | **Gymnase de l'école**
60 \$ pour la session | 10 \$ à la carte
Entre intensité du contemporain et groove du hip-hop, ce cours offre une fusion dynamique pour s'exprimer avec puissance et créativité. Laisse ton corps parler!



COURS POUR ENFANTS (6 - 12 ANS)

JIU-JITSU du 30 septembre au 29 novembre
Mardi et jeudi de 17 h 30 à 18 h 30 |
Ancienne église

150 \$ pour la session | 30 \$ pour la location
d'un uniforme

Discipline, respect et confiance en soi — voilà ce que le jiu-jitsu apporte à vos jeunes! Un sport complet et sécuritaire qui développe le corps et l'esprit.

DANSE HIP-HOP du 2 octobre au 27 novembre
Jeudi de 18 h 15 à 19 h | **Gymnase de l'école**
40 \$ pour la session | 5 \$ à la carte
Viens apprendre et *master* des *moves* de malade sur les derniers *beats*! Le hip-hop, c'est des *vibes*, du style et du *fun*. Sors tes *moves* et domine sur les autres!

COURS POUR TOUTS-PETITS (0-5 ANS)

**INTRODUCTION À LA DANSE : DÉCOUVERTE
DU RYTHME, MOUVEMENTS ET PLAISIR!**
du 2 octobre au 27 novembre
Jeudi de 16 h 30 à 17 h | **Ancienne église**
30 \$ pour la session | 5 \$ à la carte
Mini danseurs en herbe! Ce cours est une initiation ludique au mouvement, au rythme et à l'expression corporelle. Plaisir et mignonnerie garantis!



FÊTE DU VOISINAGE

1814, rue du Village

Jeux & Activités pour tous

Tournoi de pickleball

Dîner méchoui

Animation Musicale

Remise des bourses

27 SEPTEMBRE DE
10 H 30 À 15 H



INFOS : 819 681-3372. POSTE 5207 | LOISIRS@MUNICIPALITE.AMHERST.QC.CA